



## L'ASSOCIATION ECLAT CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC

### RECRUTE SAISON DIRECTRICE/TEUR

L'Association ECLAT, reconnue CNAREP, est responsable de l'organisation du Festival international d'Aurillac et de l'activité d'un lieu de résidence artistique dédié aux arts dans l'espace public : Le Parapluie.

Fondé en 1986, le festival d'Aurillac est aujourd'hui une des principales manifestations de spectacle vivant en France, référence internationale et rendez-vous majeur pour le grand public comme pour la profession.

Le Festival est précédé des « Préalables », programmation de spectacles dans des villes et villages de l'agglomération aurillacoise et du département.

Le Parapluie, centre international de création artistique, de recherche et de rayonnement pour le théâtre de rue, est l'un des premiers lieux de résidence artistique spécifiquement conçu pour la création dans l'espace public. Il est situé sur la commune de Naucelles, au sein de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Par l'ensemble de ces activités, ce CNAREP répond aux deux principales missions du label national : le soutien à la production et à la diffusion d'œuvres pour l'espace public auprès du plus grand nombre.

Budget annuel global : 2.8 millions d'euros / Equipe : 9 permanents et 198 salariés sur le temps du festival.

Festival : environ 20 compagnies françaises et étrangères sélectionnées, auxquelles s'ajoutent plus de 600 « compagnies de passage » constituant le « off » de cette manifestation.

Les partenaires financiers d'ECLAT sont la Ville d'Aurillac, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, le Ministère de la Culture – DRAC Auvergne - Rhône-Alpes, le Conseil régional Auvergne - Rhône-Alpes et le Conseil départemental du Cantal.

#### MISSIONS

Professionnel/le confirmé/e du spectacle vivant et de la création, la/le directrice/teur assurera la direction d'ECLAT dans les conditions précisées par les statuts de l'association et dans le respect des missions d'un CNAREP précisées dans le cahier des charges et des missions des Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public défini dans l'arrêté du 5 mai 2017 et le décret du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques.

Dans ce cadre, elle/il :

- Conçoit et met en œuvre le projet artistique et culturel du CNAREP ; assure la programmation du festival ; définit et met en œuvre également le projet d'action culturelle de la structure, destiné à permettre l'appropriation de l'ensemble des propositions par les habitants ;
- Garantit la bonne gestion administrative et financière de l'association et impulse une politique de partenariats privés et de mécénat, afin d'étoffer les ressources ;
- Assure la gestion des ressources humaines de l'association et le management des équipes ;
- Développe les partenariats institutionnels, professionnels et associatifs de l'établissement, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

#### COMPÉTENCES REQUISES

- Connaissance approfondie du domaine du théâtre de rue et des arts dans l'espace public (France, étranger) dans ses aspects artistiques, professionnels et institutionnels ;
- Expérience et savoir-faire confirmés dans la direction d'un festival ou d'une structure du spectacle vivant ;
- Capacité à susciter une dynamique de territoire et à impulser de nouveaux enjeux de développement des publics ;
- Aptitude à piloter le projet dans un environnement multi-partenarial.

#### CALENDRIER ET MODALITES DE RECRUTEMENT

Poste basé à Aurillac et nécessitant de nombreux déplacements. Poste à pourvoir dès janvier 2019. Rémunération selon la convention collective des entreprises artistiques et culturelles. Les candidat-e-s doivent envoyer leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation sous la référence « recrutement » :

Par courrier postal à :

Monsieur le Président de l'association ECLAT - Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public -  
Association Eclat - 20, rue de la Coste - 15000 Aurillac

Par courrier électronique (sous format pdf) à :

meyer@aurillac.net ; lara.goussebaile@culture.gouv.fr ; flavie.lejemtel@culture.gouv.fr ; caroline.frezza-buet@auvergnerrhonealpes.fr ;  
fxmontil@cantal.fr ; m.roussy@caba.fr ; isabelle.lacoste@aurillac.fr

Date limite de dépôt des candidatures par courrier et par voie électronique : 7 octobre 2018.

Les candidat-e-s retenus-e-s à l'issue de la phase de présélection devront remettre un projet d'établissement attestant d'une réflexion approfondie sur le territoire, sur les missions historiques et le fonctionnement de la structure en proposant un scénario concret d'évolution et de développement sur la base d'une note d'orientation qui leur sera communiquée. Les auditions auront lieu début décembre 2018.

Le jury de recrutement est composé des représentants des partenaires financiers de l'association ainsi que de sa présidence et de personnalités qualifiées.